



## Déménager sans l'accord du papa , il es deja au courant depuis quelque temps

Par **jessica G**, le **12/09/2020** à **13:24**

Bonjour je vous sollicite aujourd'hui car j'aurai besoin d'éclaircissements à mon sujet. JE SUIS SÉPARÉE DE MON COMPAGNON ET NOUS ÉTIIONS PACSÉS LE PACSE N'A PAS ENCORE ÉTÉ ROMPU depuis ET JE SOUHAITE DÉMÉNAGER DANS UNE AUTRE RÉGION .CELUI-CI N'EST PAS D'ACCORD. Dans cette region J'AI TROUVÉ UN TRAVAIL EN Cdi QUI M'ATTEND , UNE MAISON ET la nouvelle L'ÉCOLE EST RAVIS DE LES ACCUEILLIR. Je voudrais savoir clairement ce que je risque par la suite, quesqui peut être tentée contre moi et comment je dois réaliser un dossier pour prouver que je me suis toujours occupé de mes enfants . Je l'ai amené à l'école tous les jours, nous faisons les devoirs je l'ai emmené au sport, je suis présent pour les activités scolaires et extrascolaires , je paye les factures de cantine et périscolaire et de la nounou agréée. Merci pour votre aide  
sincèrement jessica

Par **youris**, le **12/09/2020** à **13:59**

bonjour,

en principe, c'est au parent qui s'éloigne qui doit prendre en charge les frais de transports des enfants afin qu'ils puissent continuer à voir l'autre parent.

vous ne devez pas oublier que le père et la mère ont les mêmes droits et obligations sur leurs enfants et que les parents ont l'autorité parentale conjointe.

salutations

Par **Visiteur**, le **12/09/2020** à **14:08**

Bonjour

Merci de ne pas écrire en MAJUSCULES, comme cela est demandé par les CGU du site.

Voici un blog sur LEGAVOX, qui évoque le sujet

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/demenagement-parent-sans-consentement-autre-15021.htm>